

Le vendredi 09 déc 2005

Interdites dans plusieurs pays

[Laura-Julie Perreault](#)

La Presse

Les revolvers et les pistolets représentent moins de 7 % des 7,1 millions d'armes enregistrées au Canada. Cependant, depuis une dizaine d'années, ces armes de poing ont été utilisées dans près de deux homicides sur trois perpétrés avec des armes à feu. En les bannissant, comme le suggère Paul Martin, le Canada emboîterait le pas à plusieurs pays occidentaux.

Pour contrer le gangstérisme, l'Allemagne, l'Australie et la Grande-Bretagne ont banni ces armes de leur territoire au cours de la dernière décennie. Dans ces trois pays, seuls les policiers et les athlètes pratiquant le tir sportif sont autorisés à en posséder. Les nouvelles mesures proposées par Paul Martin vont dans le même sens.

Mais on est déjà loin au Canada d'un laisser-aller en matière d'armes de poing. N'en possède pas qui veut. Selon la loi canadienne sur les armes à feu, proposée en 1995 et entrée en vigueur en 1998, les armes de poing munies d'un canon de moins de 105 mm de longueur et les armes conçues pour décharger des cartouches de calibre 25 ou 32 sont prohibées pour la majorité des Canadiens.

Seuls les amateurs de tir sportif et les forces de l'ordre peuvent obtenir un permis. Les collectionneurs font aussi l'objet d'exception. Tous ceux qui ne respectent pas ces critères devront se débarrasser de ces armes interdites d'ici le 31 décembre. Ils peuvent exporter leurs pistolets et revolvers vers des pays où ils sont permis ou les vendre à des Canadiens qui ont le droit d'en posséder.

Résultat: il est très difficile de se procurer légalement un revolver ou un pistolet au Canada. À Montréal, la quincaillerie Dante, rue Saint-Dominique, est un des rares commerces à offrir des armes de poing à ses clients.

Malgré ces contraintes, 520 000 armes de poing sont présentement enregistrées au Canada (165 000 prohibées, 355 000 à utilisation restreinte), au dire du Centre des armes à feu Canada, responsable du registre des armes.

Contrebande et vols

Mais les statistiques du Centre des armes à feu ne peignent qu'un portrait incomplet. Une récente enquête de la Gendarmerie royale du Canada a démontré que la moitié des armes de poing qui ont servi à commettre des meurtres dans la région de Toronto ont été importées de manière illégale à partir des États-Unis.

Les autres armes utilisées ont été volées sur le territoire canadien. Bon an, mal an, entre 3000 et 4000 armes de poing sont subtilisées à leurs propriétaires légitimes, une donnée qui ne manque pas d'inquiéter.

" Les armes de poing constituent un petit pourcentage de toutes les armes présentes sur le territoire canadien, mais elles sont utilisées de manière disproportionnée dans le crime. Les fusils et les carabines sont utilisés davantage dans les suicides et les drames familiaux. Les armes de poing par les gangs de rue et le crime organisé ", notait hier Wendy Cukier, présidente de la Coalition pour le contrôle des armes à feu.

Toronto est la meilleure illustration de ce phénomène. Cette année, 50 assassinats sur 74 ont été commis avec un pistolet ou un revolver.

Mais aucune arme à feu ne cause autant de dommages que les armes blanches. Tous les ans, les canifs et les couteaux sont utilisés dans plus du tiers des meurtres à travers le Canada, comparativement à 17 % pour les armes de poing.

HOMICIDE : LES CHIFFRES

> En 2004, 622 meurtres ont été perpétrés au Canada.

> 27% de ceux-ci ont été commis avec une arme à feu.

> 111 de ces meurtres impliquaient une arme de poing (revolver ou pistolet), soit 17% de tous les homicides.

> L'arme blanche (couteau, canif) est en tête des instruments servant à commettre des meurtres. Le tiers des meurtres (205 homicides) ont été perpétrés avec une telle arme.

Source : *Statistique Canada*